



**FCV-VWG**

Fédération des Communes Valaisannes  
Verband Walliser Gemeinden

Département de la santé, des affaires  
sociales et de la culture  
Service de la santé publique  
Avenue de la Gare 23  
1950 Sion

Monthey/Brigue, 27 mai 2019

## **Rapport et avant-projet de loi sur la mise à disposition des places de stage et d'apprentissage pour les professions non universitaires de la santé**

Chère Madame la Conseillère d'Etat,  
Chères Mesdames, Chers Messieurs,

Nous avons étudié de manière approfondie les documents mis à notre disposition dans le cadre de la consultation citée en marge et nous permettons de vous transmettre notre prise de position.

L'objectif de cet avant-projet de loi est de garantir aux institutions sanitaires valaisannes un apport suffisant et durable en personnel qualifié. Les professions de la santé et de l'accompagnement font face à d'incontestables difficultés en matière de formation, alors que les besoins en personnel soignant devraient encore s'accroître à l'avenir en raison de l'évolution démographique. Nous saluons l'analyse de la situation commandée par le Département ainsi que la proposition qui nous est soumise. Nous soutenons l'objectif de cet avant-projet.

L'avant-projet de loi propose que le nombre de places de stage et d'apprentissage que doivent offrir les institutions sanitaires soit défini par le Canton. Nous nous permettons de soumettre les observations et remarques suivantes concernant cette proposition.

- Sur le principe, nous sommes critiques à l'égard de l'introduction de nouvelles dispositions légales et de l'obligation exercée par le Canton. Le domaine de la santé n'est pas le seul à être confronté à un manque de main d'œuvre qualifiée. Il s'agit là d'un défi majeur pour l'avenir de notre pays, que des obligations étatiques seules ne suffiront pas à relever. Le domaine de la santé comporte cependant une notion d'intérêt public prépondérante qui peut justifier les interventions de l'Etat, notamment lorsque les mesures entreprises jusqu'ici peinent à porter leurs fruits.
- L'avant-projet prévoit que les besoins de relève en personnel et le potentiel de formation de chaque institution sanitaire soient déterminés par une commission cantonale d'évaluation et par des commissions régionales de concertation. Nous demandons à ce que les conditions et besoins spécifiques aux diverses régions du canton soient prises en compte dans le processus d'évaluation. Egalement, ces évaluations doivent être répétées et actualisées régulièrement.



**FCV-VWG**

Fédération des Communes Valaisannes  
Verband Walliser Gemeinden

- La création et la conduite de deux instances, à savoir la commission cantonale d'évaluation et les commissions régionales de concertation, est compliquée et engendre une charge administrative considérable. Nous demandons à ce que les procédures soient aussi simples et transparentes que possible.
- Nous soulignons l'importance de l'article 12 (Versement compensatoire), selon lequel il est renoncé au versement compensatoire si l'institution peut prouver qu'elle n'est pas responsable de l'insuffisance des places de stage et d'apprentissage. Nous sommes d'avis qu'il devrait également être renoncé au paiement compensatoire si une institution peut prouver qu'elle a certes mis à disposition suffisamment de places de stage et d'apprentissage, mais que ces dernières n'ont pas trouvé preneur. Dans certaines régions, il n'est effectivement pas possible de trouver le personnel adéquat pour occuper tous les postes mis en concours. Les institutions doivent pouvoir fournir cette preuve sans se heurter à des exigences trop élevées. Nous demandons que cet article soit complété en conséquence.
- Nous demandons enfin une introduction progressive de ces mesures sur une période de 3 à 5 ans, comme ce fut le cas dans les autres cantons. Les institutions sanitaires pourront ainsi se préparer aux nouvelles dispositions.

Nous vous remercions d'avoir pris connaissance de nos observations et d'en prendre compte lors de vos prises de décisions futures.

Nous vous adressons, Madame la Conseillère d'Etat, Mesdames et Messieurs, nos salutations les meilleures.

Président

Stéphane Coppey

Secrétaire générale

Eliane Ruffiner-Guntern